



DECISION N° 737 /D/ANAFOR/DG/DRP/SAM/2025 DU 04 JUIL 2025

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE PASSEE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/ANAFOR/CIPM/2025 DU 13 MAI 2025
POUR LA SÉLECTION D'UN FOURNISSEUR D'ACCÈS INTERNET POUR SERVIR LA BANDE PASSANTE À L'ANAFOR

LE DIRECTEUR GENERAL,

- VU La Constitution ;
VU La Loi n° 94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche ;
VU La Loi n° 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
VU La Loi N°2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi des Finances de la République du Cameroun, pour l'exercice 2025 ;
VU Le Décret n°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions du Contrôleur financier ;
VU Le Décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié par le Décret n°2015/434 du 02 Octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
VU L'acte Uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés et du groupement d'intérêts économiques ;
VU Le Décret n°2002/155 du 18 Juin 2002 portant changement de dénomination de l'Office National de Développement des Forêts ;
VU Le Décret n°2002/156 du 18 Juin 2002 portant approbation des Statuts de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR) ;
VU Le Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des Entreprises publiques ;
VU La Résolution N°003/ANAFOR/CAE du 02 décembre 2010 relative à la nomination du Directeur Général de l'ANAFOR ;
VU La Circulaire N° 013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 du Ministre des Finances portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des autres Entités publiques, pour l'Exercice 2025 ;
VU L'Arrêté n°005/MINFI du 19 septembre 2018 portant nomination d'un Contrôleur Financier Spécialisé auprès de l'ANAFOR ;
VU l'Arrêté n°0015/MINFI/ du 26 octobre 2023, portant nomination d'un Agent Comptable auprès de l'Agence Nationale d'Appui au DéveloppementForestier (ANAFOR) ;
VU La Résolution N°0241/ANAFOR/CA du 19 décembre 2024 portant désignation des membres de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ANAFOR ;
VU la Résolution N°0236/ANAFOR/CA du 19 décembre 2024 portant adoption du Projet de Performance Administrative (PPA) 2025,
VU l'Appel d'Offres National Ouvert N°001/AONO/ANAFOR/CIPM/2025 du 13 mai 2025,
VU La proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 26 juin 2025;

DECIDE :

Article 1^{er} : La société **INFOGENIE TECHNOLOGIES INC** BP 14950 Yaoundé Tél. 222 20 56 71 / 677 70 57 70, est attributaire de la Lettre-Commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert N°001/AONO/ANAFOR/CIPM/2025 du 13 mai 2025 pour la **Sélection d'un Fournisseur d'accès Internet pour servir la Bande passante à l'ANAFOR**, pour un montant de **14.081.040 FCFA TTC** (Quatorze millions quatre-vingt-un mille quarante francs Toutes Taxes Comprises) et un délai d'exécution de trois (03) ans.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics./-

Fait à Yaoundé, le 04 JUIL 2025

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- PCA/ANAFOR
- PDT/CIPM

